

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE TLEMCEM  
DAIRA DE BAB EL ASSA  
COMMUNE DE BAB EL ASSA  
NIF: 098413185108820**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux article 56 de la loi n°23-12 DU 05/08/ 2023 fixant les règles générale relative aux marchés public et les articles 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le service contractant de la commune de BAB EL ASSA informe toutes les soumissionnaires ou candidats participons a l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 08/2025 publié dans les journaux el **DIWAN** le 08/01/2026 et **REPUBLIQUE** le 11/01/2026 l'attribution provisoire des marchés comme suit :

<b>INTITULE DU PROJET</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT (DA)</b>	<b>NIF</b>	<b>DELAIS DE REALISATION</b>	<b>NOTE TECHNIQUE</b>	<b>OBSERVATION</b>
<b>Aménagement des cours d'écoles en gazon synthétique au niveau des écoles primaires</b>	<b>MARSI MOHAMMED ENTREPRISE TRAVAUX DE BATIMENT</b>	<b>8 622 145,00</b>	<b>18613080002313601300</b>	<b>Trois ( 03 ) mois</b>	<b>75 ,56 /100</b>	<b>qualifier techniquement et financièrement</b>

- Le service contractant invite les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire des marchés ou l'annulation de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.
- Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire d'un marché ou l'annulation de l'attribution provisoire, peut introduire un recours, auprès de la commission communale des marchés dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.
- Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

**Bab El Assa le: .....**  
**LE P APC**